OCOM M107.02 – IDENTIFIER LES GRADES DES CADETS DE L'AIR ET DES OFFICIERS DE L'ARC

1. **Rendement :** Identifier les grades des cadets de l'Air et des officiers de l'ARC

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) De la supervision;

      (2) De l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme :** Le cadet doit identifier :

   a. les grades des cadets de l'Air;

   b. les grades des officiers de l'ARC.

4. **Points d'enseignement :**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Identifier les grades des cadets de l'Air, y compris : a. cadet de l'air de première classe (cdt 1); b. caporal (cpl); c. caporal de section (cpls); d. sergent (sgt); e. sergent de section (sgts); f. adjudant de 2e classe (adj 2); g. adjudant de 1re classe (adj 1).	Exposé interactif	5 min	A0-149
PE2	Diriger une activité portant sur les grades des cadets de l'Air.	Activité en classe	5 min	
PE3	Identifier les grades des officiers de l'ARC, y compris : a. officier subordonné, étant un élève-officier (élof); b. officiers subalternes, y compris : 1. sous-lieutenant (slt); 2. lieutenant (lt); 3. capitaine (capt); c. officiers supérieurs, y compris : 1. major (maj); 2. lieutenant-colonel (lcol); 3. colonel (col);	Exposé interactif	10 min	A3-005

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	d. officiers généraux, y compris : 1. brigadier-général (bgén); 2. major-général (mgén); 3. lieutenant-général (lgén); 4. général (gén).			
PE4	Diriger une activité portant sur les grades des officiers de l'ARC.	Activité en classe	5 min	

5. **Durée** :

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	15 min
c.	Activité en classe :	10 min
d.	Total :	30 min

6. **Justification :**

   a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 3 parce qu'il permet à l'instructeur de présenter l'information.

   b. Une activité en classe a été choisie pour les PE 2 et 4 parce qu'il s'agit d'une façon amusante et intéressante d'évaluer la compréhension de la matière chez les cadets.

7. **Documents de référence :**

   a. A0-149 OAIC 13-02 Directeur - Cadets 4. (2009). *Promotion des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

   b. A3-005 ORFC 3.01 Ministère de la Défense nationale. (2006). ORFC 3.01 : *Grades et désignation des grades*. Tiré des Ordonnances et règlements royaux des Forces canadiennes (chapitre 3, section 1). Ottawa, Ontario,

8. **Matériel d'instruction :**

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement;

   b. les insignes de grade ou les épaulettes de grade des cadets de l'Air;

   c. les épaulettes de grade des officiers de l'ARC.

9. **Matériel d'apprentissage :** Les insignes de grade ou les épaulettes de grade des cadets de l'Air.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :** Aucune.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.